



Congés maternité perçu par un patron est ce normal?

Par **brigitte**, le **17/02/2011** à **20:11**

Bonjour, un patron peut-il percevoir les versements des congés maternité, je suis en congés maternité depuis le 23 janvier 2011 et mes prestations lui sont versées, je lui ai téléphoné elle m'a répondu que c'était parce que j'avais un maintien de salaire mais elle rencontre des problèmes financiers, elle a perçue mes indemnités du 23 01 au 7 01 et ne me paie pas que dois-je faire?

Par **corima**, le **18/02/2011** à **00:10**

Allez à la CPAM leur expliquer la situation et voir s'ils ne pourraient pas vous les verser directement

Par **Cornil**, le **18/02/2011** à **00:44**

Bonsoir Brigitte.

Déjà il faudrait savoir si tu as perçu ton salaire de janvier normalement.

Pour février, ce n'est pas encore exigible.

Le versement à l'employeur ("subrogation") est de règle quand il y a un maintien de salaire conventionnel par l'employeur, mais la salariée peut évidemment s'y opposer quand l'employeur ne les restitue pas!

bon courage, bonne chance et félicitations pour le pitchoun à venir.